

N° 694 – 23 OCTOBRE 2013

## † 23 octobre 2013, un Protocole qui fait le deuil des contrôleurs †

L'ADMINISTRATION ET LES POUVOIRS PUBLICS ONT FAIT LE CHOIX DE SIGNER, CE 23 OCTOBRE, UN PROJET DE PROTOCOLE QUI, POUR LA PREMIÈRE FOIS DE L'HISTOIRE DE LA DGAC, SERA MIS EN ŒUVRE SANS LES REPRÉSENTANTS DES CONTRÔLEURS. UNE SITUATION INÉDITE, MAIS SURTOUT EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTE.

### Voilà c'est fini

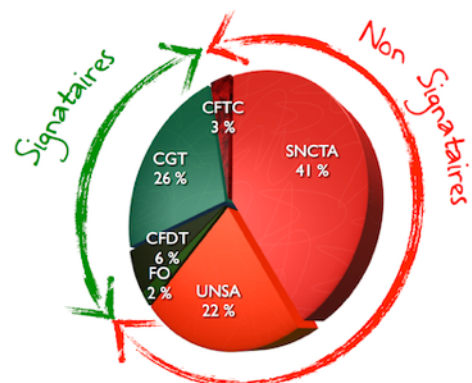
Après des mois de négociation, d'attente et d'hésitation, le ministre des Transports signe un accord protocolaire avec les confédérations syndicales FO, CFDT et CGT. Cet accord trace la feuille de route de la DGAC pour les trois années à venir. Le ministre, par son choix, donne aujourd'hui mandat à ces syndicats de conduire, avec l'administration, la politique de la DGAC que l'on voit déclinée dans le Protocole 2013. Une question subsiste alors : quelles en seront les conséquences pour la Navigation Aérienne et les contrôleurs ?

### Un acte manqué

Ce protocole, plus que tout autre, s'est construit sur une idée, voire une idéologie, celle de l'égalitarisme. C'est une erreur majeure, car, ce faisant, il s'interdit de traiter des problématiques spécifiques qui, de fait, nécessitent des approches adaptées. Nous sommes aujourd'hui sur un accord qui n'est que le plus petit facteur commun des besoins d'une administration aux métiers divers qui, si l'on peut convenir qu'ils sont complémentaires, n'en sont pas moins fondamentalement différents.

Le contrôle aérien européen dans son ensemble (systèmes, réglementation, gestion RH...) va subir des adaptations sans précédent. C'est dans ce contexte que notre administration choisit de porter un accord transversal qui se veut magnanime. Quand nous parlons au nom des contrôleurs d'efficacité et de pragmatisme, les pouvoirs publics nous opposent des considérations de politique générale et nous renvoient à notre positionnement social qu'ils considèrent déjà comme étant largement avantageux. Mais est-ce vraiment là le débat ? Ne voient-ils pas que de notre efficacité dépend l'avenir de la DGAC ? Pendant que celle-ci investit des millions d'euros dans un accord visant à

l'harmonisation (nivellement) sociale de ses agents, les contrôleurs français regardent leurs voisins du FABEC et sont inquiets. Notre maison brûle et notre direction nous offre un éventail afin que nous ayons moins chaud. Ce Protocole constitue le dernier acte manqué d'une Direction inspirée par André Maginot.



Les KNA et le Protocole

### La position du SNCTA

Le SNCTA ne reconnaît pas à l'accord 2013 et aux représentants des organisations signataires la faculté d'organiser le fonctionnement du contrôle aérien pour les années à venir.

- Il s'opposera de la manière la plus ferme à toute décision ou action qu'il jugera inappropriée ou susceptible de nuire aux intérêts des contrôleurs.
- Il recherchera les moyens et les alliances qui permettront de rendre aux contrôleurs la maîtrise de leur avenir.
- Il rappelle aux pouvoirs publics que le Protocole qu'ils viennent de signer exclut les représentants des contrôleurs aériens et ne saurait leur être ni opposé, ni imposé.

**Le SNCTA reste le ferme défenseur d'un dialogue social apaisé et constructif. Cependant, le caractère exceptionnel des dernières négociations protocolaires laisse entrevoir des difficultés sans précédent quant à la nature du dialogue social à la DGAC. Sans négociation spécifique avec les contrôleurs, les pouvoirs publics et la Direction apprendront vite à leurs dépens que les contrôleurs ont été, sont, et resteront incontournables.**